

CROLLES

Cœur de ville : le projet avance et l'échéance des municipales s'accélère !

Le permis d'aménager concernant la partie la plus étroite de la RD 1 090 à l'entrée de ville a été adopté à l'unanimité. Et pourtant, il n'a pas empêché la majorité municipale de se livrer à une vraie passe d'armes. Ça promet...

La campagne pour les municipales 2020 a commencé à Crolles. On le sait depuis qu'une partie des élus de la majorité s'est fraîchement désolidarisée du maire au début de l'hiver. Et vendredi soir, lors du conseil, on l'a de nouveau vérifié mais cette fois sous une chaleur pesante.

En mettant au vote le permis d'aménager du projet Cœur de ville, comment pouvait-il en être autrement ? Les élus dissidents craignaient que ce projet phare du mandat ne soit à l'arrêt. Le maire Philippe Lorimier les a pris de court, c'est le moins que l'on puisse dire !

Preuve que le dossier « avancé », il a lui-même présenté la solution technique retenue pour améliorer la circulation sur la partie la plus étroite de la RD 1 090 à l'entrée du centre bourg, de la médiathèque jusqu'à la place de l'église (et inversement).

C'est un alternat à détection de gabarit, assez innovant. Lorsqu'un camion ou un bus est en approche, il est arrêté par un feu rouge (l'un est à hauteur de la médiathèque, le second au niveau de l'église) afin de laisser passer les véhicules déjà engagés. Une fois que la voie est libre, le feu se met au vert pour le poids lourd qui peut alors circuler sans croiser personne. Ensuite, la voie est rétablie à dou-

ble sens. « Le principe est simple mais sa mise en œuvre dans un secteur où passent 12 000 véhicules jour est très contraignant », a insisté Philippe Lorimier. Sur ce point, tout le monde est d'accord. Même les autres aménagements projetés (réhabilitation des voiries et espaces publics de l'avenue de la Résistance, zone 30 et plateaux traversants, végétation...) ont été bien perçus.

■ Du sens, « sur le papier »

Le problème, le conseiller délégué Vincent Gay l'a abordé frontalement. Il tient en un mot : la consultation. « Le comité consultatif (réuni pour la dernière fois en juin 2018...) dont l'objectif était de participer à la construction de ce projet n'a eu de sens que sur le papier. Nous ne sommes pas du tout dans ce que nous nous étions fixé en début de mandat. » Réponse d'un Lorimier sûr de son fait : « Le comité a validé les premiers schémas qui ont ensuite été retravaillés pour une présentation plus large au public. Je vois mal des habitants se prononcer sur la solution de l'alternat... Il fallait bien s'assurer de la réalisation technique avant de le proposer ! »

L'opposition, dont la liste se réduit comme peau de chagrin, a fait venir ce soir-là un énième remplaçant au remplaçant du remplaçant, en la personne de Claude Guerrier. Et elle a bien laissé les deux camps de la majorité battre la campagne... Ironie de l'histoire : le permis d'aménager a été adopté à l'unanimité. Tout ça pour ça ? Non. Car dans le contexte actuel, personne ne s'en félicite vraiment.

Céline FERRERO



L'aménagement prévoit la mise en place d'un feu en alternat de chaque côté de la portion de la RD où la voie est la plus étroite (la largeur est inférieure à 6,50 m). Signalisation, marquage au sol, végétation, revêtements : le chantier devrait occuper ce second semestre.

Avancée ou passage en force ?

En un clin d'œil, tout s'est crispé. Juste après l'adoption du projet d'aménagement global, le maire demandait l'autorisation au conseil pour lancer le marché de requalification de l'avenue de la Résistance, portion de la RD 1 090 identifiée entre la médiathèque et la place de l'église. Il l'a fait sur un tel rythme que certains élus en sont restés bouche bée.

Quels sont les travaux ? Ils ont été évoqués précédemment dans « Cœur de ville », a semblé dire Philippe Lorimier avant de s'agacer devant l'hésitation (le mot est faible) des élus d'en face : « Soit vous voulez qu'on avance, soit vous ne voulez pas. Le projet a été largement décrié soi-disant parce qu'il n'avancait pas. Maintenant qu'on a les éléments, on

ne perd pas de temps sur les marchés de travaux. »

■ 600 000 euros de travaux

En plus de l'alternat à détection pour les gros gabarits (évoqué ci-contre), le chantier prévoit un trottoir (ou cheminement piéton) d'un côté de la voie sans discontinuité, des retraites de voirie à certains endroits, des espaces de respiration... Vincent Gay était encore sous le coup de la délibération et de ses conséquences pour discuter de tel ou tel emplacement. « On déroge à la règle qu'on s'était fixée : lorsque les travaux dépassaient 600 000 €, on avait établi le principe de passer devant le conseil municipal. Pourquoi ce choix inverse ? On n'a même pas de planning ! » Le

projet en question est estimé à 1,2 million d'euros. Il y aura bien un appel d'offres, lancé courant juillet, et dont « on attend des réponses pour septembre », a annoncé le maire. Il se trouve (autre ironie !) que Vincent Gay est le président de la commission d'appel d'offres. Il sera donc informé en temps voulu. Certes, mais pour l'heure, il ne digère pas la méthode. Comme cinq de ses collègues élus, il a donc voté contre. Contre un projet « intéressant »... Dommage ! « Nous avons un différend d'appréciation sur ce qu'est la concertation », a sobremment conclu Philippe Lorimier. Le résultat du vote lui donne raison : la majorité (relative) du conseil est pour lui.

C.F.